LE PASSAGE ANTIQUE DE CHALAMONT

Prospection de terrain et documentation
Nicole Desbrière

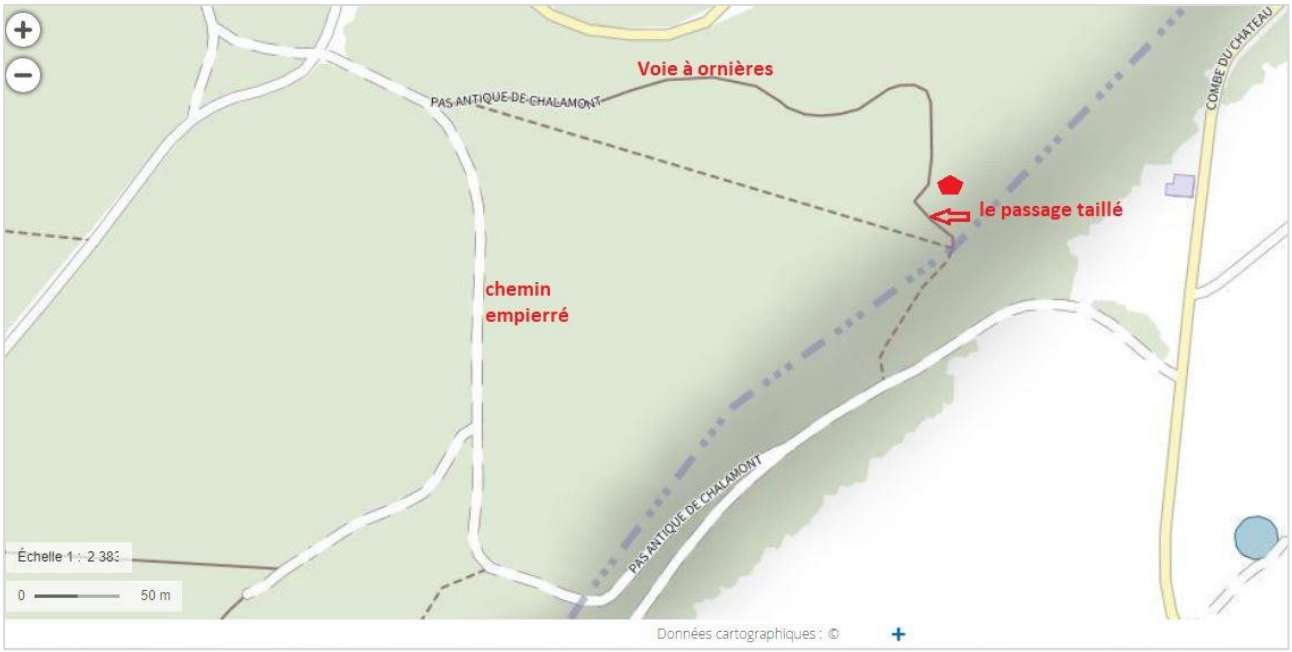

Fig. 410. Le Pas antique de Chalamont – le pentagone rouge = localisation du château –
Le chemin empierré est la route royale

Le passage taillé se situe entre deux virages. Sa longueur est d'environ 23 m. La largeur entre parois est de 2.80 m. La hauteur des parois est de 4 à 5 m. Les virages de part et d'autre sont plus larges que la voie, probablement pour permettre aux véhicules de stationner en attendant de pouvoir franchir le passage (fig. 417).

Juste avant l'entrée dans le passage, la voie est bordée par un mur de soutènement d'environ 1 m de hauteur construit de grosses pierres taillées posées sans mortier (fig. 412). A droite, avant l'entrée de la faille, on voit le replat de l'élargissement. Aux deux extrémités du passage, à gauche de celui-ci (direction Boujailles) le mur se décroche pour former deux arrondis qui évoquent les bases de deux tours rondes. Le retrait du mur est beaucoup plus important pour l'arrondi de sortie ce qui ménage aussi un espace de stationnement (fig. 413-414).

Des ornières sont visibles juste avant de pénétrer dans le passage (venant de Villers) : celle de droite est dans le prolongement de l'ornière droite du passage (fig. 415), celle de gauche est contre le rocher (fig. 416). Cet état de fait – que l'on retrouvera à l'autre extrémité de la faille – suggère, comme l'a pensé Yves Jeannin (1972), que ces ornières n'ont pas été prétaillées mais faites par les véhicules qui rasaient le rocher. Le rocher n'étant pas vertical à cet endroit, le moyeu de la roue a pu ne pas le toucher.

Fig. 411. Dernière courbe avant l'arrivée (sens descente)

Fig. 412. Débouché près du passage taillé et le mur de soutènement

Fig. 413. Le mur se prolonge par un arrondi (tour ?)

Fig. 414. Second arrondi à l'autre extrémité du passage

Fig. 415. L'ornière droite en direction du passage

Fig. 416. L'ornière gauche contre le rocher

Fig. 417. L'espace de stationnement à gauche à l'entrée du virage (direction Villers)

Fig. 418. La faille (direction Boujailles)

Description du passage taillé (fig. pages suivantes)

La filière d'ornières n'est pas au centre du passage mais un peu décalée afin de ménager une sorte de trottoir d'un mètre de large à droite dans la direction de Boujailles (fig. 418- 419). La bordure est beaucoup plus étroite de l'autre côté : environ 40 cm. On constate un dédoublement des ornières surtout celle de droite dans les premiers mètres dans la faille, venant de Villers. La largeur totale de ces doubles ornières est de 1.40 m. Ces ornières dédoublées sont peu profondes

alors que la paire d'ornières unique qui parcourt la plus grande partie de la faille présente des profondeurs allant jusqu'à 30 cm. La largeur de cette paire d'axe en axe est 1.12 m (fig. 420-421). Cette largeur est dans la moyenne standard des voies à ornières du Jura (1.10) selon A. Grenier. La largeur des ornières elles-mêmes varie de 5 à 10 cm.

Fig. 419. Les ornières dédoublées

Fig. 420. La paire d'ornières unique et la mesure

Fig. 421. Mesure de la largeur d'axe en axe de la paire d'ornières

Des <u>marches</u> ont été taillées pour faciliter le pas des animaux sur ce substrat rocheux : 11 au total (nombre de « bosses »). Elles se composent d'une bosse et d'un creux (fig. 422). La partie haute mesure 30 cm de long et la partie creuse 25 cm. Chaque marche mesure donc 55 cm de long. 2 hauts + un creux = 85 cm (fig. 423). Ces mesures sont approximatives car les bords ne sont pas nets (usure, délitage de la roche…). Y. Jeannin avait trouvé un pas de 60 cm.

Attelage et véhicules possibles dans la voie à ornières : seul un attelage à un entre brancards ou en file (pas plus de 2 chevaux) est possible : 2 chevaux de front se prendraient les pieds dans

les ornières. Et un chariot à 2 roues seulement en raison de la difficulté pour les roues arrière à rester dans les rails dans les virages.

Fig. 422. Mesure d'emmarchement : flèches = les bosses, séparées par un creux

Fig. 423. Détail de la mesure – on distingue les chiffres rouges 80 et 90.

.

Fig. 424. Renfoncement taillé à angles droits – largeur : 2.40 m

La présence de renfoncements taillés de part et d'autre de l'entrée du passage taillé (côté Boujailles) indique la présence d'une porte à double battant qui était repliée dans ces renfoncements.
A gauche du renfoncement de la figure 424 et à droite de celui de la figure 425 ont été creusés des trous pouvant accueillir les montants des battants pivotants.

Le péage se situait donc à l'entrée du passage côté Boujailles, ce qui peut s'expliquer par la limite communale située juste à cette entrée, et qui était, peut-être à l'époque, une limite de communautés = conjectural. Il existe peut-être d'autres explications…

Fig. 425. Le renfoncement de droite taillé – flèche de droite : le trou

Par ailleurs, presqu'à l'autre bout du passage, on observe dans chaque paroi de profonds trous circulaires, face à face, à la même hauteur, qui suggèrent la présence d'une barrière supplémentaire.

Fig. 426 – le trou dans le renfoncement de gauche

La formation des ornières : le dédoublement et les bords irréguliers suggèreraient que ces ornières se sont formées par l'usure liée au passage répété des véhicules. Il est aussi peu probable que l'on ait taillé intentionnellement une ornière contre le rocher : il aurait été plus judicieux de la tailler à distance de la paroi. C'était aussi l'avis d'Yves Jeannin en 1972 (p. 141). Cependant, les marches et le trottoir manifestement intentionnels et donc taillés indiquent, à l'inverse, que les ornières (ou une des deux) ont été incisées en même temps, mais alors seulement dans le passage.

Le pavage : il est net aux deux extrémités du passage. Selon Yves Jeannin, les ornières auraient remplacé les pavés dans la faille (p. 140). Le Dr Marguet (1965 – 1967 – AMP – 40Z58) faisait, à partir de constats, des hypothèses différentes. Il observa, lors du dégagement du passage la présence de pavés dans celui-ci, et en particulier d'un pavé qui présentait une ornière de frottement. Et ce pavé était **sur** une ornière. Cela le conduisait à supposer qu'il y avait des ornières **sous** les pavés et que les ornières observées étaient ainsi antérieures au pavage. Allant dans ce sens, j'ai observé à droite du passage venant de Boujailles 5 rangées de pavés visiblement en place paraissant dominer l'ornière qui leur faisait suite : je n'ai pas déplacé les pavés pour voir si l'ornière se prolongeait dessous : ce serait à réaliser dans une fouille programmée. Mais voici les clichés de ce que j'ai vu le 2 avril 2025 (fig. 426-427)

Fig. 426. Les pavés en place – flèche de gauche : la fin de l'ornière dégagée – à droite les pavés en place

Fig. 427. Les pavés au premier plan et l'ornière à leur suite

Une autre hypothèse serait envisageable s'il n'y a pas d'ornières SOUS les pavés : les pavés ont été enlevés ou ont disparu et les ornières les ont remplacés, ce qui était l'idée d'Y. Jeannin qui datait la voie à ornières de la période médiévale.

Documentation

Les érudits ont apporté observations, affirmations et hypothèses :

Gollut, en 1592, affirme que la voie de Chalamont est romaine (cité par Y. Jeannin. p. 144). Il évoque les pavés de cette voie mais nous ne savons pas si les pavés qu'il mentionne sont dans le passage faillé (Mémoires de Bourgougnons de la Franche-Comté, 1592, I, II, chap. XI et XXIII)

Piroutet, dans un article de 1931, pense que le passage a été retaillé deux fois. Il se base sur ce qu'il identifie comme 3 étages d'ornières. Sur les clichés pris le 2 avril 2025, on voit nettement 2 entailles larges de plusieurs centimètres surtout celle du haut. Cette largeur ne peut s'expliquer par le frottement des moyeux des roues sur le rocher. Ainsi, l'hypothèse de Piroutet a-t-elle quelque vraisemblance.

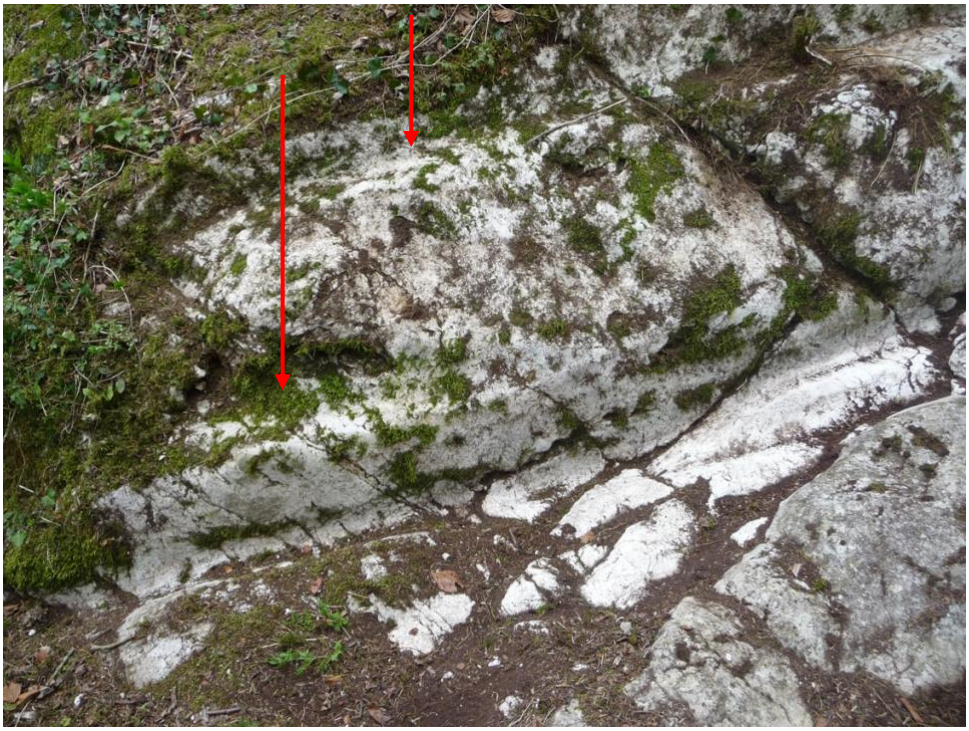

Fig. 428. 2 larges entailles (plusieurs cms) superposées– virage entrée gauche du passage venant de Boujailles

Fig. Les entailles vues de profil

Histoire de la voie de Chalamont

Nous la trouvons dans un long commentaire d'Y. Jeannin, dans son article de 1972 (p.141 et *sq*) – auquel j'ajoute au fil du déroulement d'autres références - : cette voie aurait pu être fréquentée dès l'époque protohistorique. Il se rallie ici à l'opinion de M. Piroutet (1919). Ensuite, la primauté donnée par Agrippa à la voie directe vers Besançon par Pontarlier a probablement été peu favorable à la voie de Chalamont pendant la période romaine.
Du Ve au VIIIe siècle, se dessine nettement une voie transjurane de la Saône au col de Jougne, jalonnée par les dotations des rois de Bourgogne aux 3 grandes abbayes de Saint Maurice d'Agaune, Saint Marcel de Châlon et Saint Bénigne de Dijon. Cette voie monastique n'est cependant peut-être pas alors passée par Chalamont, le val de Mièges faisant partie des dotations, val que l'itinéraire aurait pu emprunter, contournant ainsi le massif de la forêt de Joux depuis Salins. Ainsi ne sait-on pas quand l'itinéraire par Chalamont aurait repris fonction.
La première attestation certaine du passage direct entre Boujailles et Salins remonte à l'année 864, lors de la translation des reliques de Saint Urbain et Saint Tiburce. Max Prinet y fait référence dans son livre de 1900 p. 37. Cette translation a été racontée par un moine d'Auxerre nommé Héricus qui indique les villes traversées : Orbe, Pontarlier (Arlia), Boujailles (Botgalia) et ajoute « *hinc ad Salinas ventum* » (livre II des Actes de Saint Germain d'Auxerre). La voie est donc certaine au IXe siècle.
L'exploitation du sel de Salins ne fait aucun doute à l'époque carolingienne. Le nom même de Villers-sous-Chalamont serait typique de cette époque nous dit Jeannin. Le trafic vers les pays d'outre-Jura emprunta dès lors cette voie. Elle est qualifiée de *strata publica* dans une charte de 1159. Il s'agissait donc d'un grand itinéraire.
En 1969, le Dr Marguet (AMP – 40Z72) a eu copie de cette charte que lui avait adressée B. Chauvin. Charte qui est conservée aux ADJ dans le fond de l'abbaye de Goailles sous la cote 20 H.A. Cette charte décrit les limites d'une terre donnée par l'abbaye d'Abondance à celle de Goailles. Une des limites est *una parte strata publica*. Le terme *strata* indique une <u>voie pavée</u> (dictionnaire latin). Pavée semble désigner plus qu'un simple empierrement. Nous aurions ainsi l'assurance qu'au XIIe siècle, ce chemin était couvert d'un pavage. Partout ? c'est ce qui reste inconnu.
Une autre charte, en 1302, la qualifie de « chemin impérial » (Annuaire du Doubs, 1838, p. 460)

Au XIIIe siècle, cette voie devient, selon l'expression de Lucien Febvre, « la piste traditionnelle des marchands lombards vers les foires de Champagne » (Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 30). Toujours au cours de ce siècle, le passage de Chalamont fait partie du nouveau chemin de Salins à Jougne par Mont Sainte Marie créé par Jean de Chalon (1280). Le péage et l'hôpital de Chalamont sont cités en 1244 (ADD – 35 H 3 d'après Locatelli) L'itinéraire de Chalamont apparait encore dans différents documents : par exemple, en 1268, la comtesse Laure, veuve de Jean, cède aux comtes de Bourgogne tous ses droits sur la conduite des chemins de Chalamont et de Pontarlier (ADD – 1B389).

Au XIVe siècle, le col de Jougne perd son exclusivité du fait du développement d'une autre voie transjurane par le col de Saint Cergues. Le péage de Chalamont perd ainsi de son importance. Les marchands empruntent d'autres voies. Ainsi, en 1395, un mandement de

Philippe le Hardi prescrit à ses justiciers la plus grande sévérité contre les marchands enfreignant les limites traditionnelles du trafic des sels ; il cite les 3 grands chemins du bailliage d'Aval, parmi lesquels le chemin de Salins à Jougne par Chalamont et Pontarlier (ADD – 1B278). Yves Jeannin cite une plainte de Jean de Chalon-Orange en 1410 contre les marchands qui fourvoient ses péages (p. 143-144 – ADD – 1B459 cité par Chomel-Ebersolt, p.172).

Au XVIe siècle, le péage de Chalamont est encore perçu. Cité en 1518 pour un refus de marchands de s'en acquitter (ADD – 1B189) ; son produit ou son amodiation sont indiqués par exemple en 1506, 1530, 1535, 1542… La réfection des « grands chemins de Chalamont » est réalisé en 1542-1545 (ADD – 1B194).

A la fin du XVIIe siècle (1697), la commission d'entretien des chemins demande qu'on escarpe le roc près de la Tour de Chalamont « pour empêcher les versements des chariots devers la gauche ou l'ornière est très profonde », et, en descendant vers Villers, elle recommande « de faire au bas du roc une toise de pavé » (Hammerer, p. 195). On voit donc qu'à l'aube du XVIIIe siècle, le chemin de Chalamont était encore pratiqué.

Au XVIIIe siècle, selon Y. Jeannin, l'itinéraire est complètement tombé en désuétude, remplacé par deux routes royales : Salins - Pontarlier par Levier, et Salins – Pontarlier par Censeau.

Selon Hammerer, la première voie du sel vers la Suisse fut ce chemin par Chalamont. Il fut l'itinéraire « normal » au XIIIe et peut-être encore XIVe siècle et fut supplanté progressivement, à partir du XVe siècle, par la route par Villeneuve d'Amont et Levier (p. 96), mais sans disparaître totalement en tous cas jusqu'au XVIIIe siècle. En 1750, le père Tavernier le considérait comme une curiosité archéologique (Droz, *Hist. De Pontarlier*, p. 22, cité par Y. Jeannin p. 144).

Piroutet a étudié, je l'ai dit, la voie de Chalamont en 1931.

Le Dr Marguet, dans les années 1965-69, a (re)découvert le passage de Chalamont qui avait progressivement disparu, envahi sous la végétation et les éboulis. C'est aidé par une équipe bénévole qu'il dégagea peu à peu le passage et fut à l'origine du renouveau de l'intérêt archéologique et touristique du site. C'était à l'époque de la création de la Route des Sapins.

Le château de Chalamont

Il se situe au nord-est au-dessus de la faille. La date de son érection n'est pas connue précisément. On sait qu'il a été construit par Jean de Chalon-Arlay après son échange de possessions avec le duc de Bourgogne en 1237. Le château se serait composé d'une tour et d'un second bâtiment servant de prison. Suite à un assassinat commis sur ordre de Jean de Chalon (affaire Faguier -Wikipédia), Philippe le Hardi l'aurait gracié par lettres patentes moyennant entre autres le démantèlement du château (1393 – ADD – 1B37)
En 1972, Yves Jeannin a entrepris son dégagement : outre la tour mentionnée, l'ensemble comprenait les deux tours rondes qui sont aux extrémités du passage taillé. (P. 140).
Michel Grattard, d'Arc-sous-Montenot, a nettoyé en février dernier le passage et a exploré l'emplacement du château. Il a repéré des vestiges de murs de pierres taillées.

Bibliographie

Chomel, Ebersolt 1951. CHOMEL (V.), EBERSOLT (J.) – Cinq siècles de circulation internationale vue de Jougne. Un péage jurassien du XIIIe au XVIIIe siècle, *Ponts, Routes et Trafics* II, Paris, A. Colin 1951, 184 p. + cartes, tableaux et graphiques

Grenier A. *Manuel...Archéologie gallo-romaine II – l'Archéologie du sol. 1- Les Routes* – Paris, 1934, pp. 368-377.

Hammerer 1984. HAMMERER (A.) – *Sur les chemins du sel. Activité commerciale des sauneries de Salins du XIVe au XVIIe siècle* – Besançon, Ed. Cêtre, 1984, 294 p.

Jeannin 1972. JEANNIN (Y) – Voies à ornières du Jura – in *Archéologie Médiévale* – 1972 /2/ p. 133 – 184

Piroutet 1919. PIROUTET (M) – Coup d'œil sur le réseau des voies principales du Jura avant le Moyen-âge et particulièrement sous la domination romaine – *Revue des Etudes Anciennes* – 1919 /21-2/ pp. 115 - 137

Piroutet 1931. PIROUTET (M) – Le château et l'ancien passage de Villers-sous-Chalamont (Doubs) – *Rhodania*, Congrès de Châlon Beaune Tournus 1931 (N° 1573) – Ed. Vienne, Martin et Ternet– 3 p.